



Je trie, nous trions,
naturellement!

Opération « Adoptez un composteur et devenez éco-citoyen » Charte d'engagement et d'utilisation du composteur

Modalités de retrait



Dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'engage dans une opération de distribution de composteurs domestiques « Adoptez un composteur et devenez éco-citoyen ! ».

La présente charte a pour objectif de décrire les engagements réciproques entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'utilisateur et de garantir la bonne utilisation des composteurs.

Vous pourrez retirer votre composteur à l'agence Nicollin située ZAL du Carreau de la Fosse 7 à Avion du lundi au vendredi hors jours fériés de 9h à 12h et de 14h à 17h et lors des permanences du samedi matin indiquées sur le site internet <https://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr>

Ce document devra **IMPÉRATIVEMENT** être remis lors du retrait du composteur.

LE RESPECT DES ENGAGEMENTS EST IMPÉRATIF POUR LA RÉUSSITE DE L'ACTION.

CONTACT

contact-lens@groupenicollin.com

N° Vert 0 800 596 000

Je soussigné, Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse : Commune :

Téléphone : Courriel :

Nombre de personnes composant le foyer : Superficie du jardin : m²

Tranche d'âge : moins de 25 ans 25 à 64 ans 65 ans et plus

Je m'engage à,

- Réserver l'utilisation du composteur et du bio-seau à mon habitation principale indiquée ci-dessus,
- Utiliser le composteur et le bio-seau pour les bio-déchets produits sur mon lieu d'habitation,
- Suivre les indications consignées dans la fiche pratique du compostage qui m'est remise,
- Répondre à toutes les questions qui pourront m'être posées concernant l'utilisation du composteur et la fabrication de mon compost : une enquête pourra avoir lieu par courrier, par téléphone ou par visite à mon domicile,
- Conserver le composteur individuel et le bio-seau en bon état,
- Restituer le composteur ainsi que le bio-seau fournis en cas de non utilisation du matériel.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'engage de son côté à,

- Me fournir gratuitement un composteur individuel de jardin et un bio-seau (un seul par foyer),
- Me fournir les consignes de montage du composteur lors de la distribution,
- Me fournir les informations nécessaires à la pratique du compostage au travers de la fiche pratique du compostage,
- À répondre à mes interrogations concernant la pratique du compostage.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se réserve le droit de reprendre le composteur et le bio-seau si elle constate que les engagements ne sont pas respectés.

- À remplir lors du retrait du composteur -

Je déclare,

- Prendre possession d'un composteur ainsi que d'un bio-seau,
- Avoir pris connaissance des conditions d'obtention du composteur et certifie exactes l'ensemble des informations fournies,
- Conserver un exemplaire de la charte d'engagement remis ce jour.
- (Optionnel) M'impliquer activement en participant aux différentes actions initiées par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en relation avec la thématique du compostage (réunions, ateliers d'utilisateurs, retours d'expérience, témoignages ...).
- (Optionnel) Peser la quantité de bio-déchets détournés grâce à l'utilisation de mon composteur sur une durée d'un mois.

L'utilisateur,

Date et signature

(Précédée de la mention lu et approuvé)

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Nicollin,

PROTECTION DES DONNÉES

Les informations et données collectées par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et son prestataire Nicollin SAS ont fait l'objet d'une déclaration à la CNIL. Chaque utilisateur dispose d'un droit d'accès aux informations le concernant et peut interroger la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et son prestataire Nicollin SAS pour savoir s'il détient des informations sur lui, et le cas échéant d'en obtenir communication.